

Programme de bonus en actions de Vivid

Remarque importante : Vivid Money GmbH n'étant pas habilitée à distribuer des instruments financiers, ce Programme de bonus utilise des points de récompense en actions, utilisables uniquement dans l'application Vivid.

Critères essentiels d'éligibilité au Programme

Chaque participant (un « **Client éligible** ») doit remplir les quatre critères essentiels suivants pour pouvoir utiliser son bonus en actions (les « **Points de récompense en actions** ») :

1. **Compte Vivid Money** : chaque client actuel ou nouveau titulaire d'un compte Vivid Money pendant la Période du Programme de bonus en actions de Vivid (le « **Programme** ») est autorisé à participer. Le respect de ce critère permet au Client éligible de bénéficier d'un bonus en actions bloqué dans l'application Vivid qui doit être accepté.
2. **Pocket Vivid Invest** : le Client éligible doit créer une Pocket d'investissement et devenir client Vivid Invest. Il doit pour ce faire être accepté en tant que tel à l'issue d'un processus d'adhésion.
3. **Seuil de 100 euros** : le Client éligible doit effectuer un trading de fractions d'actions pour un montant minimum de 100 euros dans l'application Vivid après avoir reçu les Points de récompense en actions ou avant la fin complète du Programme.
4. **Utilisation des Points de récompense en actions** : une fois les Points de récompense en actions débloqués, le Client éligible doit les utiliser dans la Pocket Gains & Actions de l'application Vivid.

Autres critères et conditions

- Le Programme de bonus en actions est sur invitation. Vivid sélectionne et invite les Clients éligibles à son entière discrétion, en s'appuyant sur les critères et conditions stipulés. Il est possible de demander à participer au programme, mais Vivid n'est pas tenue de motiver ses éventuels refus.
- Le Client éligible doit confirmer expressément sa participation au Programme en acceptant l'invitation et les présentes conditions.
- Les Points de récompense en actions bloqués s'affichent dans la Pocket Gains & Actions de l'application Vivid. Une fois les Points débloqués, l'icône de verrou est remplacée par une icône de cadeau, et les Points peuvent alors être utilisés avec tout autre type de point de récompense en cliquant sur le bouton Utiliser.
- Le seuil de 100 euros signifie que le montant total des achats et/ou ventes de fractions d'actions réalisés pendant la période indiquée doit être supérieur à 100 euros, y compris les frais de change ou autres liés aux transactions d'achat. Pour les transactions de vente, seul le montant net de la vente, sans frais de change ou autres, est pris en compte dans le calcul du seuil de 100 euros.
- Les transactions effectuées par les Clients éligibles hors de la Période du Programme ne sont pas prises en compte dans le calcul du seuil de 100 euros.
- Le Client éligible doit conserver son compte Vivid Money ouvert et sa Pocket d'investissement au moins jusqu'à la fin de la Période du Programme.
- Le Client éligible certifie avoir compris que l'investissement dans des fractions d'actions comporte certains risques, et qu'il peut perdre la totalité du montant qu'il a investi. Vivid ne peut être tenue responsable des pertes découlant du Programme.
- Le paiement intégral et dans les délais prévus des taxes applicables découlant de l'utilisation des Points de bonus en actions est à la charge du Client éligible.

Admissibilité à la participation

- Le Client éligible doit avoir atteint l'âge de la majorité légale (18 ans) et résider en Espagne, en France, en Allemagne ou en Italie.

- Les salariés de Vivid ne sont pas autorisés à participer au Programme.
- Vivid se réserve le droit discrétionnaire de disqualifier et d'exclure tout Client éligible soupçonné d'enfreindre les conditions du Programme ou le droit reconnu comme étant le garant des bonnes pratiques ou de l'ordre public. Le cas échéant, les Clients éligibles exclus en seront informés par e-mail, et ne pourront plus bénéficier de cadeaux échangeables par la suite.
- Les Clients éligibles ayant eu recours à des aides non autorisées ou à d'autres types de manipulation seront également exclus. Le cas échéant, les cadeaux pourront aussi faire l'objet d'annulations et de rappels si nécessaire.

Période du Programme de bonus en actions

- La Période du Programme court du lundi 10 mai à 13h00 CET au lundi 31 mai 2021 à 17h00 CET. Vivid peut décider de modifier cette Période à son entière discrétion.
- Les quatre critères essentiels doivent être remplis pendant la Période du Programme pour que le bonus en actions puisse être utilisé.
- Les transactions doivent avoir lieu dans les 90 jours calendaires suivant l'acceptation de l'offre initiale de récompenses en actions, ou avant la fin de la Période du programme.

Bonus en actions : éléments

Le bonus en actions proposé aux Clients éligibles comporte deux éléments choisis au hasard :

1. une action d'entreprise choisie au hasard parmi un ensemble d'actions présélectionnées ;
 2. une valeur sélectionnée aléatoirement, d'un montant compris entre 10 et 100 euros au moment de la sélection, attribuée à l'action choisie.
- Le bonus en actions est fourni aux Clients éligibles sous forme de Points de récompense en actions. Ce points représentent une valeur monétaire, mais ne correspondent ni à de l'argent réel, ni à des instruments financiers réels.
 - Le bonus en actions s'affiche à l'état bloqué dans la Pocket Gains & Actions dès que le Client éligible remplit le critère essentiel n° 1 et a reçu l'invitation à participer au Programme.
 - Le bonus en actions devient utilisable dans la Pocket Gains & Actions une fois les quatre critères essentiels remplis.
 - La valeur du bonus en actions peut augmenter ou diminuer selon les variations du cours de l'action réelle à laquelle le bonus est lié. Cette valeur ne peut toutefois jamais être inférieure à la valeur initiale appliquée au bonus en actions.
 - Le Programme de bonus en actions n'a aucun impact sur les autres programmes de fidélité de Vivid Money GmbH et/ou Vivid Invest GmbH accessibles dans ou par le biais de l'application Vivid.

Dispositions diverses

- Les Clients éligibles sont responsables de l'exactitude des informations personnelles fournies pour remplir les critères.
- Les présentes dispositions et les éventuels litiges liés à ce Programme sont régis par le droit allemand.
- Dans le cadre du Programme, vos données (personnelles) sont traitées conformément aux législations en vigueur en matière de confidentialité (le RGPD).
- Pour toute autre question sur ce Programme, contactez notre service client via l'application Vivid.

Remarque : les procédures juridiques étant exclues, il n'existe aucun droit à recevoir un prix.